

desein et qu'ils se proposent d'encourager cette œuvre dans leurs diocèses respectif.

Vous êtes autorisé à publier la présente lettre, si vous croyez que cela puisse être utile.

Veillez agréer, Mon Révérend Père, mes meilleurs souhaits et l'assurance de mon sincère attachement.

† E. A., Arch. de Québec.

Comme elle le devait, cette nomination a été favorablement accueillie par la presse canadienne. Nous reproduisons ici les quelques lignes que vient de publier le *Canada*, à l'occasion de cet important événement.

"La nomination du Rév. Père Lacasse, comme apôtre de la colonisation dans l'archidiocèse de Québec est tout un événement. Il y a quelques jours nous disions que le clergé seul pouvait se mettre à la tête d'un mouvement populaire en faveur de cette grande œuvre, que de lui seul nous attendions le salut sous ce rapport, et qu'il saurait bien, comme toujours, se montrer à la hauteur des circonstances difficiles que traverse notre nationalité. Aussi sommes-nous extrêmement heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui que Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec vient de donner son patronage à cette œuvre et d'en confier la direction à un homme aussi plein d'ardeur et de dévouement que l'est le R. Père Lacasse.

"Ce jeune oblat appartient à une congrégation qui a déjà fait beaucoup pour l'œuvre de la colonisation. C'est à elle que nous devons par exemple l'établissement du vaste diocèse d'Ottawa et de maintes institutions à la fois religieuses et patriotiques qui n'ont pas peu contribué à consolider notre race dans cette importante partie du pays. Les premiers, par exemple, les Oblats se sont aventurés dans la région du Temicaming et du Mad waraka, les premiers ils sont allés planter leur tente à Notre Dame du Désert, en haut de la Gtineau, à cent miles de l'Outaouais où ils ont formé le noyau d'un établissement prospère. Bref, pas une congrégation ne s'est autant identifiée, dans ces derniers temps, avec la vie du colon, avec ses rudes labeurs et ses misères, faisant marcher de pair la grande cause de la religion et de la patrie.

"Le P. Lacasse n'est pas un inconnu. Il a publié dernièrement un excellent ouvrage: *Une Mine*, qui a déjà une très forte circulation, et où il témoigne hautement de l'intérêt qu'il porte à l'agriculture et à la colonisation. Il sait mettre son langage à la portée du peuple, et nous ne doutons pas que sa croisade n'obtienne un grand succès. Il est appelé à devenir l'apôtre du lac Saint-Jean, tout comme M. l'abbé Labelle est l'apôtre par excellence de l'Outaouais. Noble mission qui serait digne des plus grandes récompenses humaines si ces courageux apôtres n'ambitionnaient pas les récompenses impérissables. Que ce mouvement de propagande s'étende à tous les diocèses, que de nouveaux apôtres se mettent à l'œuvre, à leur exemple, et nous le répétons: la province de Québec est sauvée!

— L'espace restreint consacré à la *Revue de la Semaine* ne nous permet pas de donner un compte-rendu des délibérations de l'Assemblée Législative actuellement en Session; cependant nous croyons indispensable de signaler à l'attention des cultivateurs la discussion qui s'y établit parfois sur des questions agricoles de la part de nos députés ruraux.

Nous sommes heureux de signaler ici que ces deux importantes questions occupent sérieusement l'attention de la Chambre.

Lundi, le 11 juin, M. O. Gauthier, député de Charlevoix, faisait remarquer au Gouvernement que la Session, depuis deux ans, ayant eu lieu en été, les malheureux cultivateurs qui bien souvent n'ont que le subside provincial pour acheter des grains de semence se trouvent dans un grand embarras. Il demande que les appropriations pour la colonisation soient votés à présent.

L'Hon. Premier ministre, M. Chapleau, en réponse à cette observation, dit qu'il présenterait lundi, 14 juin, ces résolutions à l'effet de faire voter par cette Chambre une appropriation au moins aussi élevée que celle de l'année dernière, \$30,000, et que cet argent serait réparti entre les localités intéressées.

M. J. B. Dupuis, député du comté de l'Islet, appuie chaleureusement cette proposition de l'Honorable Premier ministre, et demande à la Chambre de faire à ce sujet quelques remarques que nous nous faisons un devoir d'enregistrer ici.

M. le député de l'Islet, entre autres choses, a dit que "c'était aux députés représentant les comtés où il se fait de la colonisation à renseigner les gouvernements sur les besoins et la position des colons.

"On a reproché ces jours derniers au Gouvernement d'avoir fait de la colonisation un engin d'élection. Quant à moi, en justice pour le Gouvernement actuel, je déclare que tel n'a pas été le cas pour mon comté. Malgré que le Gouvernement savait qu'à cause des votes de la dernière Session et de l'origine de sa formation, je ne pourrais toujours l'appuyer, cependant à une demande que je fis au premier ministre d'envoyer le directeur de la colonisation visiter et constater la misère des colons de mon comté, le premier ministre, dans sa sollicitude pour la colonisation, s'empressa de faire terminer un pont commencé depuis longtemps et faire d'autres ouvrages. Ces secours d'ouvrage ont procuré quelque moyen pour aider ces pauvres gens à ensemençer leurs terres. Après ces faits, je déclare, que si on a abusé de l'argent de la colonisation, dans mon opinion, ce sont les députés qui doivent en être responsables."

Quant à ceux qui croient que l'argent voté pour la colonisation a contribué à l'état de gêne de la Province M. Dupuis a fait voir, chiffres en mains, que son comté fournit depuis l'établissement de la colonie, un revenu qui excède ce que le gouvernement a fourni depuis dix ans, et les licenses pour la coupe du bois ont dû rencontrer les dépenses antérieures et que ce n'est pas, dans son opinion, la colonisation qui est la cause de ses embarras financiers.

M. Dupuis a prié le gouvernement et la Chambre de reviser la loi qui règle les terres à bois de la Couronne, afin de permettre aux colons de bonne foi de vendre le peu de bois qui leur reste sur ses lots octroyés à certaines conditions, ainsi que la remise d'intérêt à un plus long terme pour acquitter les obligations.

Quant à la distribution des subsides il a suggéré un moyen qui lui semble facile à réaliser et équitable en même temps, prendra dans les cantons établis la population pour base du partage de l'octroi, c'est à dire accorder la remise des 80 centins que le Gouverne-